N° 2099 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 10 Mars 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis,
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Socialistes chrétiens

La prédominance, chaque jour plus marquée, des questions économiques et sociales sur les questions de politique pure, qui nous passionnaient exclusivement jusqu'en ces dernières années, a jeté dans tous les partis une perturbation encore vague et indécise, mais qui nous ménage certainement des surprises dans l'avenir

Dans le parti catholique, notamment, toujours fertile en ressources, c'est créée une secte spéciale — et nous employons ici le *mot* secte dans son acception la plus large — qui se qualifie elle-même : des démocrates ou socialistes-chrétiens.

A côté de la *Dépêche*, de la *Vraie France*, de la *Croix du Nord*, qui défendent la conservation sociale, les intérêts du capitalisme et de la bourgeoisie opulente, paraît chaque semaine, à Lille, un petit journal, le *Peuple*, qui, tout en se plaçant sur le terrain *clérical* et sous l'égide du Pape, publie parfois des articles qui pourraient parfaitement trouver place dans le *Réveil du Nord* et dans le *Travailleur*.

A Paris, deux journaux font la même campagne socialiste-chrétienne : le *Peuple Français*, dirigé par l'abbé Garnier, et surtout le *Monde*, dont M. l'abbé Naudet est le rédacteur en chef.

Et, auprès de nous, en Belgique, la même divergence apparaît dans le parti catholique, où nous avons vu naguère l'abbé Daens, le leader le plus ardent des socialistes-chrétiens, combattre dans sa propre circonscription le chef le plus ancien et le plus universellement reconnu du cléricalisme belge, M. Woeste.

L'abbé Naudet est venu dimanche à Lille. Il a développé ses théories à l'Hippodrome. Et l'auditoire se composait de la clientèle habituelle des réunions cléricales, des lecteurs de la *Vraie France*, de la *Croix* et de la *Dépêche*, de représentants autorisés même de la politique soutenue par ces journaux.

Et tout ce monde applaudissait, acclamait l'orateur ecclésiastique, dirigeant contre la société le plus véhément réquisitoire, fulminant contre les « tas d'écus et contre les « richards », stigmatisant même les prêtres d'aujourd'hui, « qui ne prêchent pas suffisamment l'Evangile », et prophétisant la ruine prochaine de notre état social « anarchique ».

Comment expliquer cette étrange contradiction ? Que signifie ce double jeu ? Et à qui faut-il croire ? A qui s'adresser pour connaître les véritables sentiments, les opinions sincères, s'il en existe, du parti catholique ?

A la *Dépêche*, à la *Vraie France*, et à la *Croix* ? Ou au *Peuple* et à l'abbé Naudet ?

A la vérité, la *Vraie France* a consacré à la conférence de l'orateur de l'Hippodrome une longue appréciation, où elle a formulé des réserves qui, pour respectueuses qu'elles soient dans la forme, s'en constituent pas moins un désaveu assez formel des théories de M. Naudet.

Mais la *Dépêche* et la *Croix* se sont tu. Veulent-elles donc entretenir parmi les populations une persistante équivoque ?

Il ne faut pas oublier que l'abbé Naudet et son journal le *Monde* ont reçu la bénédiction du Pape, qui a semblé donner ainsi, à l'œuvre qu'ils poursuivent, la consécration de sa haute autorité.

Dans sa critique des abus et des injustices de notre organisation sociale, le conférencier n'a guère fait que rééditer la phraséologie connue des orateurs socialistes. Le travail des femmes et des enfants n'est pas protégé. L'ouvrier est astreint à un trop grand nombre d'heures de travail. Les magistrats ne rendent pas la justice avec équité. La République opportuniste est prosternée devant la richesse. Il ne doit pas y avoir d'hommes si riches qui ne font rien, et d'autres si pauvres qui travaillent.

M. Naudet a même poussé l'imitation des procédés socialistes jusqu'à répéter cette fantastique histoire de 96.000 personnes qui seraient mortes de faim, en France, en 1892 — histoire qui n'est bien entendu qu'une légende minutes fois démentie.

Voilà la critique. Voyons le remède.

S'il n'ose formuler toute sa pensée, tant sa hardiesse l'étonne lui-même, M. l'abbé Naudet ne semble pourtant pas éloigné d'accepter plus ou moins vaguement la doctrine collectiviste, à cette différence qu'il remplace l'Etat ou la société, souverains dispensateurs de toutes choses dans la conception marxiste, par Dieu.

« Il n'y a qu'un seul propriétaire qui est Dieu », écrit-il. Et nous voyons presque alors se dessiner le plan des socialistes-chrétiens, qui seraient d'établir une société communiste, aux destinées de laquelle Dieu présiderait, par l'intermédiaire de ses représentants sur la terre.

Pour l'instant, le chef de la nouvelle secte veut bien, dit-il, rester sur le terrain pratique. Il avait promis, mais il ne l'a pas encore fait, de communiquer aux journalistes un programme de ses revendications. Du moins en possédons-nous un résumé publié par la *Vraie France*.

Et voici ce qu'il demande :

La liberté religieuse ;

Le vote plural et obligatoire et la représentation des minorités ;

Le rétablissement des anciennes provinces ;

L'impôt sagement et équitablement progressif ;

L'expansion coloniale ;

L'intervention de la loi pour veiller aux conditions matérielles et morales du travail de la femme ;

La réglementation de la concurrence ;

Une loi sur les accidents ;

La limitation de la journée de travail.

La suppression du travail de nuit et le repos du dimanche ;

L'inscription d'un minimum de salaire dans les cahiers des charges des adjudications publiques ;

La révision de la loi sur les syndicats ;

La création d'un conseil syndical composé de patrons et d'ouvriers ;

L'organisation de sociétés coopératives ;

La participation aux bénéfices ;

La création de chambres de travail industrielles, agricoles, maritimes ;

Enfin, l'institution de la retraite ouvrière, avec contribution ouvrière et patronale.

Il y a d'excellentes choses dans ce programme touffus, encore qu'il soit présenté sous la forme de simples desiderata, sans explications précises, et sans indication des moyens propres à les réaliser.

Nous ne dirons rien de la liberté religieuse, l'orateur ecclésiastique ayant pris soin de nous avertir que « le sacerdoce occupe une place à part dans la société », et qu'il a droit, comme conséquence logique, à certains privilèges et à certaines immunités.

Mais l'intervention de la loi dans le travail industriel existe. C'est une des réformes opérées par la République, qui a aussi limité déjà la durée de la journée de travail. La loi sur les accidents sortira bientôt, nous l'espérons, des délibérations du Parlement. L'idée des conseils et chambres du travail a été spécialement préconisée dans la presse par notre collaborateur M. Hector Depasse, qui travaille énergiquement à la faire entrer dans notre législation. La retraite ouvrière est à l'étude.

Quant au vote plural, récemment institué en Belgique, il convient peut-être d'attendre les résultats de son application pour décider s'il y a lieu de l'appliquer en France. M. Naudet parle d'« autorités sociales » qui auraient droit à plusieurs suffrages. A qui fait-il allusion ? Est-ceaux prêtres, aux personnes instruites, ce que les Belges appellent les « capacités », ou à ces « richards » contre lesquels il tonnait si violemment tout à l'heure ? Ce serait justifier de singulière façon le titre de démocrate qu'il revendique.

Restent l'impôt progressif, la participation aux bénéfices et le minimum de salaire.

Ici encore, les républicains progressistes sont prêts à marcher de l'avant. C'est un républicain, M. Cavaignac, qui a posé, devant la Chambre actuelle, le principe de l'impôt progressif. C'est un ministre républicain, M. Poincaré, qui a présenté un projet de taxe progressive sur les successions. Et où ces réformes ont-elles rencontré les plus ardents adversaires ? Chez les députés de la droite, dans la presse catholique, parmi les amis de M. Naudet.

Aussi avons-nous le devoir de demander aux cléricaux, à leurs représentants autorisés et à leurs organes de jouer franc-jeu.

Sont-ils partisans de l'impôt progressif, de la participation aux bénéfices, et de la fixation d'un minimum de salaire ?

Si oui, que la *Dépêche* et la *Croix*, que les élus catholiques du Nord le disent franchement ! Et qu'ils conforment leur attitude, leurs actes et leurs votes à leurs déclarations !

Si non, si après avoir applaudi M. Naudet à l'Hippodrome, ils continuent de s'opposer à tous les progrès et à toutes les réformes, nous aurons le droit de suspecter la sincérité de M. Naudet et de ses amis, et de nous demander si ce n'est pas une pure comédie que dimanche on a voulu jouer.

Georges ROBERT,

Echos de Partout

Il a divorcé et été prononcé entre les époux Vandeschelt, les millionnaires américains en faveur de Mme Vanderbilt.

***

La promotion des sous-officiers, élèves officiers de Saint-Maixent, qui va bientôt paraître, portera le nom de Carnot.

***

Le docteur Casini, qui vient de mourir à Rome, a légué sa fortune, près de 2 millions et demi aux hospitaux de la ville, pour être affectée à la guérison de la diphtérie.

***

L'Université allemande comptait actuellement, 2,150 étudiants étrangers. Les Russes viennent en tête, ils sont au nombre de 473. La France n'a fourni que 354.

LA POLITIQUE COLONIALE

Un personnage fort bien placé pour être très exactement informé, nous communique les intéressants renseignements qui suivent sur les dessous de la politique coloniale :

Paris, 9 mars.

Il semble certain qu'un mouvement assez intense fera sous peu dans le haut personnel de l'administration des colonies. Il s'agit en principe de remplacer M. Lagerde, gouverneur d'Obock, nommé directeur des affaires politiques en succession de M. Jacques Haussmann. Mais des modifications profondes à prévoir, si nous en croyons certains avis qui nous sont fournis sur les lieux dans de M. Chaumpin.

Il ne s'agirait rien moins que de la liquidation d'une période et d'un personnel qui ont eu leur rôle dans l'histoire coloniale et ces dernières années, mais qui, au dire de certains, devraient être sacrifiés aux exigences d'une situation nouvelle. Ce sont les amis et anciens collaborateurs immédiats de M. Etienne que vise la réforme méditée, semble-t-il, par M. Chaumpin, et seraient avec doute la disparition en vue qui dans le ministère des colonies un remaniement profond.

Il paraît que MM. Maurice Lebon et Ernest Boulanger auraient renoncé durant leur passage aux colonies une hostilité latente chez ce haut personnel, qu'ils s'informe à l'école de M. Etienne, et souffrait impatiemment toute intervention contraire aux plans dressés par l'ancien sous-secrétaire d'Etat.

Sauf, M. Delcassé, tous les successeurs de M. Etienne auraient connu l'amertume de ce mauvais accueil dans un milieu où l'on avait nettement pris position sur la plupart des questions que soulèvent aujourd'hui les intérêts coloniaux de la France.

M. Etienne représentait, avec l'autorité, la doctrine de l'expansion coloniale dans les zones et par toutes les méthodes, et ses collaborateurs approuvaient pas admettre que, lui parti, son système fût abandonné au moins par les hommes convaincus que la confiance du Parlement ou du Président de la République plaçait à leur tête.

Il semble que M. M. Boulanger et Lebon aient approuvé quelque ressentiment de l'attitude marquée, quelque froideur, observée envers eux par cet état-major, auquel ils reprochent non sans quelque apparence raison d'avoir en sur les projets mêmes les plus compétents de nos affaires coloniales, des solutions qui péchaient à la fois par l'excès de hardiesse et l'excès de simplicité.

Il y a donc un conflit et l'on raconte que MM. Maurice Lebon, Cavaignac et Boulanger, auraient demandé à M. Ribot, comme prix formel de leur soumission à accepter de ses idées ministérielles, l'abandon de M. Haussmann et de quelques autres.

Le débat soulevé autour du nom de M. Grodet n'en aurait pas été sans influence sur les décisions prises. Il faut donc s'attendre à des changements importants qui feront osciller dans sens tout nouveau l'orientation de notre politique coloniale.

Visites de M. Félix Faure
aux établissements industriels

Le président de la République a formé le projet de visiter les principaux établissements industriels de Paris ; il a promis de se rendre prochainement à la Villette, à l'usine du nouveau port d'amarrage.

On croit que cette nouvelle série de visites présidentielles s'ouvrira par l'usine Gail.

L'assistance par le travail

Les préfets sont invités à retenir l'attention des conseils généraux, à la session prochaine de Pâques, sur un projet général de création dans chaque département d'une société d'assistance par le travail, à l'exemple des sociétés de ce genre qui fonctionnent à Paris.

Ces sociétés s'occuperaient avant tout, à l'aide d'abord de subventions départementales et municipales, de ouvriers nécessiteux. Son action s'étendrait ensuite aux libérés des prisons et aux mineurs de seize ans dont la conduite aurait attiré l'intervention judiciaire, mais qui seraient néanmoins jugés dignes d'intérêt.

Les cotisations particulières seront admises et centralisées par les soins d'une commission officielle.

UNE AFFAIRE DE VIREMENTS

Si l'on en croit certains bruits qui circulent à la Chambre, nous serions menacés d'un *Figaro*, d'une nouvelle affaire de virements.

Au cours de la dernière réunion de la commission de révision des comptes clos, M. Lep udin, rapporteur, a fait part à ses collègues de certaines irrégularités qu'il a constatées dans l'emploi du crédit de 50,000 francs voté par la Chambre en 1889 pour le transfert des cendres de Lazare Carnot de Magdebourg à Paris.

D'après M. Legludic, 42 à 45,000 fr. seulement ont été dépensés ; les 35,000 fr. restant auraient été distribués à titre de gratification à un certain nombre de fonctionnaires du département de la Seine.

A KIEL

Les pays qui ont, à cette heure, accepté l'invitation de l'empereur d'Allemagne sont : l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, la Russie, la Suède et Norvège, la Grèce, les Etats-Unis d'Amérique et le Portugal. L'acceptation du Japon dépendra de la tournure que prendra ses négociations de paix avec la Chine.

Le Sénat de Hambourg, ville libre et hanséatique II, avec ses hôtes, à un banquet qui inaugurera, pour ainsi dire, la série des fêtes.

Qui l'eût cru ?

Une boutade de l'*Intransigeant* :

Le Gaulois d'hier nous met au courant des *distingués subtils que lait l'église* en matière de duels.

Les canons tolèrent le duel, quand il est ordonné par une autorité publique :

Si le duel, nous apprend notre confrère, est ordonné pour une cause grave et juste, il est licite. Exemple classique, quel qu'en puisse être le *combat des Horaces et des Curiaces*.

Camille, qui l'eût dit ? Sabine, qui l'eût cru que les Horace avaient été enterrés religieusement ?

Et ce n'est pas Saint-Pierre qu'a été célébré le service !

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 8 mars

La séance est ouverte à une heure 15, sous la présidence de M Brisson, président.

LES FRAUDES DE TOULOUSE

M. le président. — J'ai reçu de M. le garde des sceaux une lettre par laquelle, à la demande de M le juge d'instruction près le tribunal de Toulouse, il le prie de lui faire prévenir les gardiens de l'élection législative de la première circonscription de Toulouse en 1889 (premier et deuxième tours de scrutin), des documents nécessaires dans les archives de la Chambre.

Le communication est ordonnée.

BUDGET DE LA GUERRE

M. le Président — La Chambre s'est arrêté au chapitre 19 (vivres).

M. Bagnaud développe un amendement qui tend à augmenter le crédit de ce chapitre de deux millions, afin de n'acheter qu'en France ou dans les colonies françaises les conserves de viande nécessaires à l'armée.

L'orateur demande la création d'usines par l'industrie privée, qui permettrait de vulgariser rapidement cette industrie encore inconnue en France. Il demande que l'on n'achète plus à l'étranger pour nos conserves de viande, nous avons vendu à l'agriculture au préjudice de 18 et 20 millions.

M. Chapuis demande à greffer sur la discussion une question de lait au litre.

M. le Président. — C'est une mauvaise méthode d'introduire dans le budget en discussion des propositions de lois.

M. Chapuis réplique que la proposition est urgente et développe ses propositions, demande à la chambre et au ministre d'en faire un essai.

M. le général Zurlinden, ministre de la guerre. — Les conserves de viande sont spéciales à journée un rôle important dans l'alimentation de l'armée et je sais d'avec qu'elles doivent être fabriquées en France.

La fabrication par de grandes usines serait très onéreuse pour l'Etat. Le ministère spécialisé serait de se servir des usines privées déjà établies. Par une décision trop prompte, nous serions renchérir le prix de revient. Le gouvernement a à sa disposition 1,150,000 fr. de crédit qui ne suffit pas à cette fin. Cette somme sera suffisante cette année (Applaudissements).

La séance continue.

M. Jean Cadot conclue que la Commission et le Gouvernement demandent un ajournement de commencement de satisfaction. Il prend sous des dénégations du Gouvernement et rejette l'amendement dont il est un des signataires.

M. le Président. — Il reste l'amendement de M. Chapuis qui est ainsi conçu : « A partir de la présente loi, les conserves de viande seront fabriquées en France avec du bétail français.

M. Chapuis demande l'ajournement après la discussion budgétaire. Accepté.

M. Souhet développe un amendement tendant à une réduction de 1,500,000f. sur le même chapitre. Il s'appuie sur la diminution des blés et farines. Il fait que le crédit correspondre exactement aux sommes à dépenser afin de rendre impossibles les virements. L'orateur demande le renvoi de son amendement à la commission. (Applaudissements à gauche).

M. Jules Roche, rapporteur. — L'administration de la guerre fit les 3 millions la diminution qu'elle pas consommer ne le pire 35. Mais les 3 millions qu'elle accepte de réduire sur le chapitre 25, elle les dépensera sur le chapitre 26 (vive fraîche), dont la dotation est devenue insuffisante.

M. Souhet. — L'administration de la guerre n'a pas fait son achat en temps opportun, toute la question est là.

L'orateur dépose un projet de résolution tendant à décider le renvoi de son amendement à la commission en vue d'indiquer le boni aux troupes sur le budget de 1896. (Applaudissements).

Le projet de résolution, combattu par le gouvernement, est repoussé par 272 voix contre 265.

M. Chassaing revient sur la question des conserves alimentaires. Il réclame, au nom de l'hygiène, que les boîtes de conserves soient soudées et non serties.

M. le général Zurlinden. — La question sera étudiée dans le sens indiqué par M. Chassaing.

M. Allizot présente sur le même chapitre des observations sur le chauffage des casernes. Les troupes ont beaucoup souffert du froid cette année. Les poêles sont défectueux et il faut non seulement en augmenter le nombre, mais en modifier le système.

M. le ministre de la guerre. — Je suis heureux que la question de l'alimentation morale du soldat ait été soulevée devant la Chambre.

Quant au chauffage, il faudrait un peu plus d'obstination dans le crédit pour pouvoir aux circonstances.

M. Allizot remercie le ministre.

Le chapitre 25 est adopté.

Sur le chapitre 26 (viande fraîche), M. Dutreux rappelle les abus qui se sont produits. Il ne tout plus qu'il y ait de viande à soldat. Que le ministre de la guerre avise.

M. le ministre. — Un nouveau règlement pour l'inspection de la viande vient d'être mis en application. Je surveillerai de près cette question importante.

Le chap. 26 est adopté.

M. Lebas-Hers demande une réduction du crédit sur les fourrages.

L'orateur demande une réduction de deux fois mille francs.

L'amendement est pris en considération.

M. Dussaussoy demande une réduction de mille francs à la même rubrique en vue de la suppression des rations pour un certain nombre de chevaux d'officiers. Il y a exagération à cet égard.

On pourrait supprimer trois cents rations par jour sur les chevaux de l'intendance par exemple, ce qui permettrait de monter tous les capitaines sur chevaux. (Très bien à droite).

M. le Ministre promet d'étudier la question.

M. Dussaussoy retire son amendement.

Le chapitre 26 est adopté.

Sur le chapitre 28 (service de santé), M. Michelin demande une augmentation de crédit pour améliorer la situation des ouvriers civils et pour venir au aide aux ouvriers récemment congédiés.

Le gouvernement et la commission repoussent ce amendement.

M. Jules Roche, qui parle au nom de la commission, déclare que les prévisions de recettes ont été déjà dépassées de deux millions mois une moins de 1 8 millions.

M. Marcel Habert plaide la cause des anciens ouvriers de l'Etat, très après et sans ressources.

M. Jourde insiste en faveur des ouvriers congédiés dans les magasins de Bordeaux. Il faut donner aux ouvriers des salaires leur permettant de vivre.

M. Rouvier. — La question n'a rien de commun avec les secours que le gouvernement est disposé à donner.

M. le général Zurlinden. — Des secours seront distribués aux vieux ouvriers signalés par M. Habert.

Quant au reste de la proposition le ministre déclare qu'il lui est impossible de l'accepter.

M. Jourde insiste en faveur des ouvriers de Bordeaux.

L'amendement est repoussé par 310 voix contre 170.

Le service de santé

M. Kaensingue pose une question au ministre sur la reconstitution des cadres du service de santé.

On avait fait des promesses qui n'ont pas été réalisées.

Le Ministre de la Guerre. — J'ai constaté que le nombre des médecins militaires était insuffisant.

Le Ministre ajoute qu'il soumettra à la Chambre un projet de loi destiné à compléter le corps du service de santé.

Le chapitre 28 est adopté.

M. de Grandmaison dépose un amendement tendant à augmenter de 4,000 francs le crédit du chapitre 29, pour permettre de prévenir les familles des militaires dans les cas de maladie grave et de danger de mort.

Le ministre de la guerre. — Examinerai la question avec toute la bienveillance possible.

L'amendement est adopté.

Les soldats décédés au service

M. Brincard demande que les enterrements des familles pour les frais funéraires retirer les restes mortels des soldats décédés au service.

La rapporteur, M. Jules Roche, qualifie cette dépense aléatoire et un tout de 150,000 francs environ.

M. Balzac dit que la voie de crédits nécessaires pour un tel objet d'impôts.

M. Brincard insiste.

M. Le Hé insé demande et en appliquera cet amendement en temps de guerre. Faudra-t-il faire savoir ce corps de nos soldats tués au Siam ?

M. Poincaré. — Il est d'ailleurs des militaires morts en temps de paix et des familles qui ont le droit de demande.

Après deux du Conseil. — On ne peut équilibrer le budget avec des voies d'indication.

M Brincard. — Puisqu'on ne veut pas d'un crédit à titre d'affectation, je demande 150,000 francs.

L'amendement est repoussé par 244 voix contre 224 voix.

Le chapitre 29 est adopté, ainsi que les chapitres 30 à 39.

M. Michelin qui avait un amendement sur le chapitre 32, le retire. Le chapitre est adopté.

Sur le chapitre 34, le ministre de la guerre répond au discours prononcé au cours de la discussion générale par M. Julien Grojon.

Les chaussures en magasin ont été vérifiées en 1892. Elles sont en bon état. Actuellement, les commandes présentent les pointures à fournir. Il n'y a plus aucune de grandes pointures.

M. Goujon souhaite avoir ce que sont devenues les mesures prises pour les chaussures à la semaine. L'orateur demande que les chaussures en magasin soient défectueuses. Il espère qu'on cherchera à éviter des nullités réglementaires.

M. Brincard signale le mauvais état de la caserne de Melun.

La séance est levée à 7 heures. Séance demain à 1 heure.

Physionomie de la séance

Maintenant que les grands discours de principe sont terminés, maintenant que nous en sommes aux chiffres, la discussion du budget de la guerre a perdu tout intérêt. Oh ! je ne prétends pas que les questions traitées à la tribune soient dépourvues d'importance. Bien loin de là.

Il est juste, il est nécessaire que le Parlement prenne soin de la façon dont l'administration de la guerre assure l'alimentation, le chauffage des troupes. Mais vous conviendrez qu'il est difficile d'élever jusqu'à la grande éloquence à propos des bottes de conserve et du prix de la ration de fourrage.

Je sais bien que nous ne prêtent pas au développement oratoire et que soigneusement bien d'aborder les gens qui comme M. Jaurès, parlent pour le plaisir de parler.

Le débat dépouvre de toute intervention tapageuse, c'est malheureusement que nous en sommes aux chiffres, la discussion du budget de la guerre a perdu tout intérêt. Oh ! je ne prétends pas que les questions traitées à la tribune soient dépourvues d'importance. Bien loin de là.

Il est juste, il est nécessaire que le Parlement prenne soin de la façon dont l'administration de la guerre assure l'alimentation, le chauffage des troupes. Mais vous conviendrez qu'il est difficile de élever jusqu'à la grande éloquence à propos des bottes de conserve et du prix de la ration de fourrage.

Je sais bien que nous ne prêtent pas au développement oratoire et que soigneusement bien d'aborder les gens qui comme M. Jaurès, parlent pour le plaisir de parler.

Le débat dépouvre de toute intervention tapageuse, c'est malheureusement que nous en sommes aux chiffres, la discussion du budget de la guerre a perdu tout intérêt. Hélas ! il n'en a pas été plus vite pour cela. Il a même failli dévier à un certain moment.

MM. Chapuis et Vaillant, ont tenté pour greffer un amendement au budget, un projet de loi distrait dès lors de la commission de l'armée. Heureusement M. Brisson a tenu bon et réglement en main, a montré les inconvénients qui résulteraient d'une aussi singulière procédure.

Au début de la séance, le président a informé la Chambre que le parquet demandait par l'entremise du garde des sceaux communication du dossier des élections législatives de la première circonscription de Toulouse. Non par les dernières, mais celles de 1889. Cette demande, qui n'a d'ailleurs soulevé aucun incident, vise directement M. Constans, dont le nom a été, on s'en souvient, fréquemment prononcé au cours du procès sur les fraudes électorales de Toulouse.

M. Constans, alors ministre de l'intérieur, n'a été rétin qu'au second tour de scrutin contre M. de Suzini, ancien député boulangiste de la Corse.

INCIDENT
au Conseil municipal de Paris

Paris, 8 mars. — Pendant la séance du Conseil municipal de Paris, M. Brard, conseiller du quartier du Pont de Flandre a attaqué dans la bibliothèque, M. Massonneau, rédacteur du *Intransigeant*. Des voies de fait ont eu lieu.

Le syndicat de la presse municipale, réuni après l'incident, a décidé de demander au bureau du Conseil que M. Brard soit blâmé pour son acte attentatoire à la liberté de la Presse.

Le commandant Hériot

Paris, 8 mars. — M. Delmar, beau-frère du commandant Hériot, a déposé pour la troisième fois au Parquet, une plainte contre Mme Hériot, pour tentative d'empoisonnement et de séquestration du commandant Hériot. Ce dernier est comme croit l'ancien propriétaire des magasins du Louvre, à Paris.

Le duel Lechatelier-Percher

Paris, 8 mars. — M. Guillot, juge d'instruction a communiqué au parquet le dossier relatif à l'instruction ouverte contre le duel Percher-Lechatelier. Le dossier sera transmis lundi à la chambre des mises en accusation. L'affaire sera appelée dans la première quinzaine d'avril.

MORT
d'un secrétaire de l'ambassade de France

Berlin, 8 mars. — M. de Saint-Génis, secrétaire à l'ambassade de France à Berlin, vient de mourir.

Les ingénieurs de Montceau-les-Mines

Paris, 6 mars. — Le conseil général des mines s'est réuni aujourd'hui au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. Linder, inspecteur général des mines, vice président.

Il a émis un avis conforme à celui qu'est donné, dans leurs rapports, l'inspecteur général des mines et les ingénieurs délégués par le ministère des travaux publics, lorsque ils rapports concernant à la responsabilité des ingénieurs de la compagnie de Montceau-les-Mines.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Paris, 8 mars. — On n'a sans doute pas oublié le mort tragique du général Aimé Ney, duc d'Elchingen, qui remonte déjà à plusieurs années. A cette époque, la version du suicide fut généralement admise dans le public ; mais quelques personnes mieux informées ne l'accepèrent pas. Il semblait à celles-ci que ses jours, en ce qui concerne cette affaire, quelques recherches faciles à faire aboutissent, dit-on, à la constatation de plusieurs blessures mortelles qu'aurait reçues le général.

Le faux comte de Mériel

Paris, 8 mars. — Posé, le faux comte de Mériel, a été hier, condamné par la 8e chambre correctionnelle, à un mois de prison et 400 francs de dommages-intérêts pour détournement d'objets saisis, sur la plainte d'un de ses créanciers, M. Soulie, qui avait saisi saisir son mobilier.

On sait que cet individu est l'auteur de cette gigantesque escroquerie de l'ouvrage de Bible, actuellement soumise à l'instruction.

DERNIÈRE HEURE

Mme LIMOUSIN

Bruxelles, 8 mars. — Mme Limousin, qui fut, on s'en souvient, très mêlée aux affaires Wilson, et qui vient de purger une condamnation à trois mois de prison pour vols commis à Paris, dans le grand duché du Luxembourg, a été remise par les autorités grand-ducales à la gendarmerie belge.

Elle était l'objet d'une demande d'extradition du gouvernement belge pour différents abus de confiances commis en Belgique.

Elle a été écrouée à Bruxelles, à la prison de Saint Gilles.

LE CAPITAINE ROMANI

Rome, 8 mars. — Le Conseil des ministres italiens a décidé de proposer au roi Humbert la grâce du capitaine Romani.

La démission de lord Roseberry

Londres, 8 mars. — Le bruit de la démission de lord Roseberry se confirme.

Chronique Régionale

Recettes des finances

M. de Grèvy, receveur particulier à Péronne, est nommé à Dunkerque, en remplacement de M. Sanne, précédemment nommé trésorier-payeur général.

LIGUE DE DÉFENSE
DE LA RÉGION DU NORD
contre le privilège des Bouilleurs de Cru

Nous recevons la communication suivante :

Lille, le 7 mars 1895.

Monsieur,

Nous constatons aujourd'hui avec plaisir que tous les journaux, sans distinction de nuances, approuvent l'idée que nous nous sommes faite de la défense des intérêts ; et si dans la lutte quelques malentendus ont pu se produire, ils sont aujourd'hui dissipés.

Continuons donc à ne pas faire de politique et poursuivons respectueusement auprès des pouvoirs publics la campagne que nous avons entreprise.

M. le Préfet, qui était allé mercredi 27 février à Paris convoqué par le Ministère et défendu ne nous saurait ne peut se refuser à donner à nos délégués la réponse que nous attendons.

Nous avons dans nos rangs les plus ardents et les plus fiers républicains et nous prétendons rester en citoyens libres ; car il n'est pas vrai droit on nous prendre la liberté après nous avoir ravi l'égalité ?

Donc, moins que jamais, n'abandonnons notre cause, qui est celle de la justice et du droit !

Veillez, sur le pieul nous monsieur !

Le calme de la fête est venu ; nous serons compromise si sera perdue demain si vous ne triomphez pas.

C'est pendant que la Chambre siège qu'il faut une solution.

Il est donc urgent que M. le Préfet nous fasse connaître de suite sa réponse :

Ce que lui a répondu le Ministre consulté ;

Les moyens qu'il aura pour trouver au Trésor les 125 millions de francs qui s'en échappent annuellement et pour arriver à une solution que tout le monde souhaite (Applaudissements) ;

Les moyens qu'il aura pour trouver les 40 centimes (abolition d'un privilège inique dégénéré en licence — point de bouilleurs de cru, — moyens qu'il aura pour faire cesser la contrebande par la bouche du Préfet.

Nous ne pouvons nous contenter de promesses depuis qu'il est fait des concessions, qui nous ont sacrifiés, nous gens du Nord, régulièrement, et ne sont laissés vaincus par l'hostilité de M. Poincaré, qui, avant d'être ministre de la France, était le député d'une circonscription électorale composée de 35.000 bouilleurs de cru.

C'est cela que l'on doit nous dire franchement et sans ambages !

C'est cela que nous demandons à M. le Préfet, ce que cela, respectueusement et en gens d'abord faites vaincant des solutions de chaîne.

Nous ne voulons pas de faux-fuyants.

M. le Préfet nous a prévenus qu'il nous renverra un autre jour, n'ayant pu nous recevoir le 27 février.

Nous tenons donc le voir et demander de réponse.

Nous vous attendons mercredi prochain 13 mars à deux heures.

La Ligue prend, en ces rangs !

Egalité pour tous

LE COMITÉ